



La finance verte

L'ESSENTIEL

Le changement climatique et les adaptations qu'il implique sont un défi majeur pour l'économie. La lutte contre le réchauffement climatique est l'affaire de chacun, mais aussi de politiques publiques appropriées en matière de transport, de logement, de fiscalité, d'énergie, etc.

Le secteur financier a un rôle déterminant à jouer pour relever ce défi. Pourquoi? En premier lieu, les établissements financiers, en raison du montant important des ressources financières qu'ils gèrent, peuvent participer activement à l'orientation des investissements vers des projets favorisant la transition énergétique. Par ailleurs, le changement climatique expose les acteurs financiers à des risques dont ils doivent se prémunir. Il y a d'abord les risques physiques, induits par la multiplication d'événements météorologiques extrêmes (inondations, ouragans, sécheresses, canicules, etc.) et les dommages qui en découlent et que les sociétés d'assurance doivent indemniser. Il y a ensuite les risques de transition : les mesures prises par les pouvoirs publics ou les acteurs privés pour assurer la transition vers une économie à faible émission de carbone pourraient en effet pénaliser certains secteurs économiques (par exemple dans l'industrie automobile) et les acteurs (notamment les banques) qui les financent.

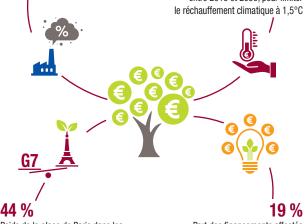
C'est pour faire face à ces enjeux que s'est développé le concept de finance verte. Celle-ci peut être définie comme l'ensemble des opérations financières soutenant le développement durable, notamment en favorisant la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Elle inclut également les initiatives des autorités de régulation et de supervision du secteur financier qui contribuent à ces objectifs. La finance verte, qui entre dans le champ plus large de la finance responsable, est en plein essor mais manque encore d'un cadre harmonisé et de critères clairs définissant ce qui est « vert » ou non. En conséquence, les acteurs peuvent être tentés par l'écoblanchiment (« green washing »), en se prévalant abusivement d'un engagement écologique pour promouvoir leur image.

L'action des pouvoirs publics pour construire un tel cadre est aujourd'hui essentiellement centrée sur des obligations de transparence de l'information. Ainsi, en France, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 définit les informations que les investisseurs institutionnels sont tenus de publier sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. De même, la LTECV oblige les

QUELQUES CHIFFRES

12,2 %
Part des secteurs les plus émetteurs
de gaz à effet de serre dans le bilan
des principales banques françaises à fin 2017

830 milliards de dollars par an Investissements additionnels liés au secteur énergétique requis au niveau mondial, en moyenne, entre 2016 et 2050, pour limiter e réchauffement climatique à 1,5°C



Poids de la place de Paris dans les financements verts des places financières des pays du G7 (2009-2017)

Part des financements affectés es à des projets en faveur du climat dans le portefeuille des banques de développement en 2016 (52 % pour l'Agence française de développement – AFD)

Sources : ACPR, GIEC, Climate Bonds Initiative, ministère de l'Économie et des Finances.

entreprises cotées en bourse à rendre compte de leur empreinte écologique et des actions menées pour la réduire. Depuis, et à l'initiative du G20, des lignes directrices ont été publiées pour que les entreprises publient des informations sur leur gouvernance, leur stratégie, leur gestion des risques ainsi que des indicateurs et objectifs en lien avec le climat. Par ailleurs, la Commission européenne a présenté des propositions pour une meilleure identification des actifs verts – via une classification commune – et une harmonisation des outils de financement vert.

Les banques centrales sont également concernées. Le changement climatique étant désormais identifié comme une source de risques financiers, elles le sont d'abord au titre de leur mandat de <u>stabilité financière</u>. Lorsqu'elles sont <u>superviseurs</u>, les banques centrales demandent aux acteurs financiers d'identifier et d'anticiper les risques liés au climat (voir *La Banque de France et la finance verte*). Les banques centrales sont également concernées au titre de leur mandat de <u>stabilité des prix</u> (<u>politique monétaire</u>). En effet, des conditions climatiques extrêmes, mais aussi les mesures mises en place pour favoriser la transition, peuvent avoir un impact sur le niveau de l'inflation.

COMPRENDRE

Les obligations vertes (green bonds)

Les obligations vertes ou green bonds sont des titres de dette, émis par une entreprise privée ou une entité publique pour financer ses activités ou projets ayant un bénéfice environnemental. L'intérêt pour l'émetteur est d'attirer des investisseurs – parfois nouveaux – tout en bénéficiant de retombées positives en termes d'image. L'avantage pour l'investisseur est de financer des activités qui contribuent au développement durable et qui sont donc moins exposées aux risques climatiques, tout en espérant un retour financier.

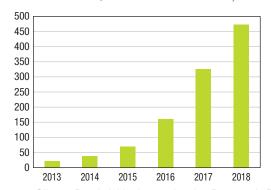
Plus largement, le marché des produits financiers verts est très innovant et en fort développement. Il existe d'autres opérations financières vertes (crédits, titrisation, financement en fonds propres, etc.). Il est donc important que les différents acteurs (émetteurs, investisseurs institutionnels, mais aussi épargnants) puissent s'appuyer sur des critères transparents et sur une traçabilité permettant de labelliser ce qui est « vert ». En effet, les investisseurs institutionnels, mais aussi tout un chacun lorsqu'il veut faire un placement, peuvent se voir proposer un produit financier « vert » : il est important que ce produit le soit vraiment.

Le marché français des obligations vertes est particulièrement dynamique : il a représenté 14 % des montants émis dans le monde au premier semestre 2019. L'entreprise française Engie est le premier émetteur privé mondial sur la même période. La France est un des premiers États à avoir émis une obligation souveraine verte, en 2017, pour un montant initial de 7 milliards d'euros; les fonds ainsi levés visent à financer l'efficacité énergétique, la recherche dans l'énergie, la protection de la biodiversité et le transport propre.

UN PEU D'HISTOIRE

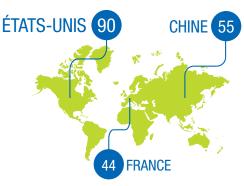
- 2001 La ville de San Francisco émet une obligation verte pour financer l'électricité solaire.
- 2007-2008 La Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement (BEI) émettent leur première obligation verte.
- 2015 Première édition du Climate finance day, événement annuel organisé par Paris Europlace, réunissant les acteurs majeurs du secteur de la finance internationale.
- 2015 En France, adoption de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).
- 2015 Le G20 reconnait les risques que le changement climatique fait peser sur la stabilité financière.
- 2015 195 pays plus l'Union européenne signent, à la COP 21, l'Accord de Paris qui établit la nécessité de limiter le réchauffement climatique sous le seuil des 2 °C et confirme le rôle majeur du secteur financier dans la transition.
- 2017 L'État français émet sa première obligation verte.
- 2017 Le Groupe de travail sur la transparence financière des entreprises en matière de climat (TCFD) mis en place par le Conseil de stabilité financière du G20 recommande que les entreprises publient les éléments sur leur gouvernance, leur stratégie, leur gestion des risques ainsi que des indicateurs et objectifs en lien avec le climat.
- 2017 À l'occasion du sommet One Planet, la Banque de France crée le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du secteur financier (NGFS).
- 2018 La Commission européenne publie son plan d'action pour la finance durable ayant comme objectif, entre autres, de développer une définition européenne commune de ce qu'est une activité économique « verte ».

Essor des obligations vertes depuis 2013 (en milliards de dollars ; encours au niveau mondial)



Source : Climate Bonds Inititative ; estimation Banque de France pour 2018.

Les 3 premiers pays émetteurs d'obligations vertes (en milliards de dollars; encours à fin juin 2018)



La Banque de France et la finance verte

Au plan international, la Banque de France est à l'initiative du Réseau pour le verdissement du système financier (Network for Greening the Financial System - NGFS), lancé en 2017. Il réunit les banques centrales et les autorités de supervision de plusieurs pays qui ont la volonté d'agir ensemble afin de développer des outils de aestion des risques climatiques et d'encourager le financement de la transition énergétique. En plus d'en être un membre actif, la Banque de France en assure le secrétariat. Le NGFS a publié en avril 2019 un rapport dans lequel il formule plusieurs recommandations. La Banque de France participe aussi à d'autres initiatives internationales et européennes consacrées au développement de la finance verte, notamment celles animées par la Commission européenne.

Au niveau national, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a publié en 2019 un bilan de la mise en œuvre par les banques et les assurances des dispositions de la LTECV et de la manière dont ces acteurs se préparent au changement climatique. La Banque de France a consacré l'édition 2019 de sa Revue de la stabilité financière au verdissement du système financier. En tant qu'investisseur institutionnel pour son propre compte, elle s'est engagée, dans une charte d'investissement responsable publiée en 2018, à intégrer davantage les critères ESG dans ses décisions d'investissement (gestion des portefeuilles adossés à ses fonds propres et aux engagements de retraite de ses agents) et à mieux mesurer leur contribution à la transition écologique. En 2019, elle a publié son premier rapport sur le respect de ces engagements, dans lequel elle informe qu'elle aligne sa stratégie d'investissement avec les engagements climat de la France, soit l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- → Finance verte, La finance pour tous
- → Verdir le système financier, Revue de la stabilité financière, Banque de France, 2019
- → Un appel à l'action, rapport du NGFS, 2019
- → Risque climatique : où en sont les banques et les assurances françaises?, Bloc-notes Éco Banque de France, 2019

À voir :

- → La finance verte, vidéo Citéco, 2019
- → Comprendre la finance climat en 3 minutes, vidéo Novethic, 2017

- → Changement climatique et risques financiers, vidéo Banque de France, 2019
- → La valeur de l'action pour le climat, France stratégie, 2019
- → Climat : Mobilisons l'Europe et la finance, conférence Banque de France à La Nuit des Idées 2019

Liens utiles:

- → La finance responsable et solidaire et Le développement durable, Mes questions d'argent
- → Les secteurs de la banque et de l'assurance face au risque de changement climatique, ACPR, 2019
- → Le développement durable, dossier pédagogique Citéco
- → Institut d'économie pour le climat (I4CE), site internet